

**PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE PLAISANCE
COMTÉ DE PAPINEAU**

Séance # 08-2015

À une session régulière du conseil municipal de Plaisance tenue le lundi 3 août 2015 à 19H00, à la Place des aînés de Plaisance, au 62, rue St-Jean-Baptiste, sous la présidence de Madame Paulette Lalande, Maire.

Sont présents:

Mme Paulette Lalande, Maire	
M. Thierry Dansereau, conseiller	siège #1
M. Daniel Séguin, conseiller	siège #2
M. Nil Béland, conseiller	siège #3
M. Luc Galarneau, conseiller	siège #4
M. Raymond Ménard, conseiller	siège #6

Absence motivée :

M. Christian Pilon, conseiller	siège #5
--------------------------------	----------

Le Directeur général/Secrétaire-trésorier, Monsieur Paul St-Louis est aussi présent.

NOTE : Mme Paulette Lalande, Maire, constate qu'il y a quorum et déclare la session ouverte.

08-144-15 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par M. Raymond Ménard

QUE l'ordre du jour soit adopté tel que présenté et modifié.

NOTE : Mme Paulette Lalande, Maire, demande si l'adoption de cette résolution est unanime.

Adoptée à l'unanimité.

**08-145-15 ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX DES SÉANCES
TENUES LES 1^{ER} ET 29 JUIN 2015 (#06-2015)**

Il est proposé par M.

QUE les procès-verbaux des sessions tenues les 1^{er} et 29 juin 2015 (#06-2015) soient adoptés tel que présentés.

NOTE : Mme Paulette Lalande, Maire, demande si l'adoption de cette résolution est unanime.

Adoptée à l'unanimité.

SUIVI DES SESSIONS PRÉCÉDENTES

Aucune question.

PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE PLAISANCE
COMTÉ DE PAPINEAU

CORRESPONDANCE

DÉPÔT DES RAPPORTS ADMINISTRATIFS DE
JUILLET ET AOÛT 2015

08-146-15 ANALYSE DES RAPPORTS DE TEMPS DES EMPLOYÉS
MUNICIPAUX (PAI#12-15 À PAI#15-15)

Il est proposé par M. Nil Béland

QUE ce conseil ratifie les rapports Pai#12-15 à Pai#15-15 couvrant la période du 24 mai au 18 juillet 2015. Les salaires bruts versés pour la même période sont évalués à **53 241,84\$**.

NOTE : Mme Paulette Lalande, Maire, demande si l'adoption de cette résolution est unanime.

Adoptée à l'unanimité.

DÉPÔT DES RAPPORTS ADMINISTRATIFS
JUILLET ET AOÛT 2015

- Rapports mensuels de l'inspecteur en bâtiment
- Rapports mensuels de la consommation d'eau et analyses
- Rapport mensuel des ordures et du recyclage
- Rapport du Directeur du service des incendies
- Rapport de l'animateur en loisirs

RAPPORT DES COMITÉS

A) GESTION FINANCIÈRE ET RESSOURCES HUMAINES

08-147-15 FRAIS DE REPRÉSENTATIONS ET DE DÉPLACEMENTS

Il est proposé par M. Nil Béland

QUE ce conseil autorise le paiement pour les frais de déplacements et de représentations suivants :

Sarah Lalande Dansereau	99,90\$
Pierre Villeneuve	45,90\$

NOTE : Mme Paulette Lalande, Maire, demande si l'adoption de cette résolution est unanime.

Adoptée à l'unanimité.

PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE PLAISANCE
COMTÉ DE PAPINEAU

08-148-15 EMBAUCHE DU BRIGADIER SCOLAIRE/MADAME SUZANNE PROULX, 254, PRINCIPALE/SAISON AUTOMNE-HIVER 2015-2016

CONSIDÉRANT la mise en candidature de Madame Suzanne Proulx à titre de brigadière scolaire ;

CONSIDÉRANT les demandes du conseil d'établissement scolaire à l'importance d'avoir un brigadier scolaire ;

CONSIDÉRANT l'importance pour le conseil municipal de sécuriser la traversée des étudiant(e)s sur la rue Principale ;

Pour ces motifs :

Il est proposé par M. M. Daniel Séguin

QUE ce conseil retienne les services de Madame Suzanne Proulx, au taux de xx \$/heure pour un total de 2 heures par jour, ce pour les 183 jours de surveillance en fonction du calendrier scolaire ;

QUE ce conseil mandate le Directeur général/Secrétaire-trésorier à effectuer les virements budgétaires appropriés à la réalisation de la présente résolution ;

QUE le Maire, Madame Paulette Lalande, et le Directeur général/Secrétaire-trésorier, M. Paul St-Louis, soient et sont mandatés à signer la convention de travail de Madame Suzanne Proulx.

NOTE : Mme Paulette Lalande, Maire, demande si l'adoption de cette résolution est unanime.

Adoptée à l'unanimité.

DÉPÔT DU RAPPORT INDICATEURS DE GESTION

Dépôt du rapport indicateur de gestion.

B) SÉCURITÉ PUBLIQUE ET HYGIÈNE DU MILIEU

08-149-15 OCTROI DU CONTRAT POUR PROCÉDER À L'ACHAT D'UN RÉSERVOIR ET SES ACCESSOIRES NÉCESSAIRES À L'AMÉNAGEMENT D'UNE BORNE D'INCENDIE SÈCHE

CONSIDÉRANT que la Municipalité doit aménager une borne d'incendie sèche à l'intersection des chemins de la Grande Presqu'île et de la Traverse;

PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE PLAISANCE
COMTÉ DE PAPINEAU

**08-149-15 OCTROI DU CONTRAT POUR PROCÉDER À L'ACHAT
D'UN RÉSERVOIR ET SES ACCESSOIRES
NÉCESSAIRES À L'AMÉNAGEMENT D'UNE BORNE
D'INCENDIE SÈCHE (suite)**

CONSIDÉRANT que la Municipalité a invité trois entreprises à nous soumettre une soumission pour l'achat d'un réservoir de 45 000 litres et ses accessoires pour la protection incendie;

CONSIDÉRANT que la Municipalité a reçu les soumissions suivantes;

L'Asernal	18 250\$
Nemo	20 770\$
Éconeau	23 769\$

Il est proposé par M. Thierry Dansereau

QUE ce conseil retienne la soumission de L'Arsenal aux prix de 18 250\$ taxes en sus.

NOTE : Mme Paulette Lalande, Maire, demande si l'adoption de cette résolution est unanime.

Adoptée à l'unanimité.

**08-150-15 OFFRE DE SERVICES PROFESSIONNELS
D'INGÉNIERIE/QUADRIVIUM CONSEIL INC.
PLANIFICATION TECQ 2014-2018 ET DEMANDE DE
SUBVENTION AU PROGRAMME PRIMEAU**

CONSIDÉRANT que la Municipalité doit faire sa planification pour le programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) pour les années 2014 à 2018;

CONSIDÉRANT que la Municipalité recevra un somme de 677 148\$ dans le cadre de ce programme;

CONSIDÉRANT que la Municipalité désire également faire une demande de subvention dans le cadre du programme d'infrastructures municipales d'eau (PRIMEAU);

CONSIDÉRANT que ceci nécessite l'intervention de nos ingénieurs conseil;

Il est proposé par M. Luc Galarneau

PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE PLAISANCE
COMTÉ DE PAPINEAU

08-150-15 OFFRE DE SERVICES PROFESSIONNELS
D'INGÉNIERIE/QUADRIVIUM CONSEIL INC.
PLANIFICATION TECQ 2014-2018 ET DEMANDE DE
SUBVENTION AU PROGRAMME PRIMEAU (suite)

QUE ce conseil accepte l'offre de service de Quadrivium conseil inc. tel que formulé par M. Marc-André Gélinas, en date du 17 juillet 2015 pour un montant maximal de 8 700\$ taxes en sus.

NOTE : Mme Paulette Lalonde, Maire, demande si l'adoption de cette résolution est unanime.

Adoptée à l'unanimité.

C) URBANISME, TOURISME, MISE EN VALEUR ET
RESTAURATION

08-151-15 COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME DU 9
JUN 2015

CONSIDÉRANT le dépôt du procès-verbal du 9 juin 2015 du comité consultatif d'urbanisme ;

CONSIDÉRANT les recommandations audit procès-verbal des résolutions #15-06-28 à 15-06-32;

**Pour ces motifs,
Il est proposé par M. Raymond Ménard**

QUE ce conseil entérine les recommandations du comité consultatif d'urbanisme pour les résolutions #15-06-28 à #15-06-32;

NOTE : Mme Paulette Lalonde, Maire, demande si l'adoption de cette résolution est unanime.

Adoptée à l'unanimité.

08-152-15 ADHÉSION À L'ORGANISME DE BASSIN VERSANTS
DES RIVIÈRES ROUGE, PETITE-NATION ET
SAUMON (OBVRPNS)

CONSIDÉRANT que la Municipalité désire adhérer à l'OBV RPNS;

CONSIDÉRANT que l'adhésion à l'OBV RPNS ferait en sorte que les riverains de Plaisance pourraient obtenir gratuitement un plan d'aménagement de leurs berges ;

Il est proposé par M. Thierry Dansereau

PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE PLAISANCE
COMTÉ DE PAPINEAU

08-152-15 ADHÉSION À L'ORGANISME DE BASSIN VERSANTS
DES RIVIÈRES ROUGE, PETITE-NATION ET
SAUMON (OBVRPNS) (suite)

QUE ce conseil accepte que la Municipalité adhère au coût de 100\$ à l'OBV RPNS et de ce fait nomme Monsieur Pierre Villeneuve à titre de représentant.

NOTE : Mme Paulette Lalande, Maire, demande si l'adoption de cette résolution est unanime.

Adoptée à l'unanimité.

08-153-15 MANDAT À CAZA, MARCEAU + SOUCY, BOUDREAU
AVOCATS

CONSIDÉRANT que le conseil municipal à accorder un délai final, soit le 31 juillet 2015, pour permettre aux propriétaires au 296, Montée St-François (matricule #1355-98-3699) de rendre conforme l'installation septique desservant la résidence;

CONSIDÉRANT que les travaux de construction de cette installation septique ne sont pas réalisés en cette date;

CONSIDÉRANT que la Municipalité doit s'assurer de la conformité de cet immeuble au règlement sur l'évacuation et le traitement des eaux usées de résidences isolées Q-2,r.22;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu, en conséquence, de mandater des procureurs aux fins de représenter les intérêts de la Municipalité dans ce dossier;

Il est proposé par M. Thierry Dansereau

QUE le conseil municipal mandate le cabinet d'avocats Caza, Marceau, Soucy, Boudreau afin d'entreprendre toutes les démarches légales nécessaires et, le cas échéant,

d'instituer toutes les procédures judiciaires qui s'imposent devant la Cour supérieure aux fins d'obtenir toutes les ordonnances requises pour s'assurer que l'immeuble sis au 296, montée St-François, matricule 1355-98-3699 soit conforme au règlement sur l'évacuation et le traitement des eaux usées des résidences isolées Q-2, r.22.

PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE PLAISANCE
COMTÉ DE PAPINEAU

08-153-15 MANDAT À CAZA, MARCEAU + SOUCY, BOUDREAU
AVOCATS (suite)

NOTE : Mme Paulette Lalande, Maire, demande
si l'adoption de cette résolution est
unanime.

Adoptée à l'unanimité.

D) LOISIRS ET CULTURE

08-154-15 OCTROI DU CONTRAT POUR PROCÉDER À LA
RÉFECTION DE LA TOITURE DE LA SALLE
MUNICIPALE, DE LA BIBLIOTHÈQUE ET DE LA
CASERNE (PORTE NO 1)

CONSIDÉRANT que la Municipalité doit procéder à
la réfection du toit de la Salle
municipale, de la bibliothèque et de
la caserne (porte no 1);

CONSIDÉRANT que la Municipalité a procédé en
appel d'offre publics;

CONSIDÉRANT que la Municipalité a reçu deux (2)
soumissions conformes, soient;

Morin Isolation & Toitures Ltée	113 597,60\$
TMR3 Couvreur inc	113 646,00\$

Il est proposé par M. Luc Galarneau

QUE ce conseil retienne la soumission de Morin
Isolation & Toitures Ltée au prix de
113 597,60\$ taxes incluses.

NOTE : Mme Paulette Lalande, Maire, demande
si l'adoption de cette résolution est
unanime.

Adoptée à l'unanimité.

E) TRANSPORT ET VOIRIE

08-155-15 PLANIFICATION DES TRAVAUX PRIORITÉ 4 TECQ
2014-2018

CONSIDÉRANT que la Municipalité a pris
connaissance du Guide relatif aux
modalités de versement de la
contribution gouvernementale dans le
cadre du programme de la taxe sur
l'essence et de la contribution du
Québec (TECQ) pour les années 2014 à
2018;

PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE PLAISANCE
COMTÉ DE PAPINEAU

08-155-15 PLANIFICATION DES TRAVAUX PRIORITÉ 4 TECQ
2014-2018 (suite)

CONSIDÉRANT que la Municipalité doit respecter les modalités de ce guide qui s'appliquent à elle pour recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre du ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire.

Il est proposé par M. Thierry Dansereau

QUE la Municipalité s'engage à respecter les modalités du guide qui s'appliquent à elle;

QUE la Municipalité s'engage à être la seule responsable et à dégager le Canada et le Québec de même que leurs ministres, hauts fonctionnaires, employés et mandataires de toute responsabilité quant aux réclamations, exigences, pertes, dommages et coûts de toutes sortes ayant comme fondement une blessure infligée à une personne, le décès de celle-ci, des dommages causés à des biens ou la pertes de biens attribuable à un acte délibéré ou négligent découlant directement ou indirectement des investissements réalisés au moyen de l'aide financière obtenue dans le cadre du programme de la TECQ 2014-2018;

QUE la Municipalité approuve le contenu et autorise l'envoi au ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire de la programmation de travaux jointe à la présente et de tous les autres documents exigés par le Ministère en vue de recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre du ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire;

QUE la Municipalité s'engage à atteindre le seuil minimal d'immobilisations en infrastructures municipales fixé à 28 \$ par habitant par années, soit un total de 140 \$ par habitant pour l'ensemble des cinq années du programme;

QUE la Municipalité s'engage à informer le ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire de toute modification qui sera apportée à la programmation des travaux approuvée par la présente résolution.

PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE PLAISANCE
COMTÉ DE PAPINEAU

08-155-15 PLANIFICATION DES TRAVAUX PRIORITÉ 4 TECQ
2014-2018 (suite)

NOTE : Mme Paulette Lalonde, Maire, demande
si l'adoption de cette résolution est
unanime.

Adoptée à l'unanimité.

F) POLITIQUE FAMILIALE MUNICIPALE

NOUVEAUX ITEMS

PÉRIODE DE L'ASSISTANCE

20h00

7 personnes sont présentes.

08-156-15 LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE 20H50

Il est proposé par M. Nil Béland

QUE la séance soit et est levée.

NOTE : Mme Paulette Lalonde, Maire, demande
si l'adoption de cette résolution est
unanime.

Adoptée à l'unanimité.

Paulette Lalonde
Maire

Paul St-Louis
Directeur général/
Secrétaire-trésorier